

AVIS DE COURSE

Funny WING 4
Cercle de voile de Pyla sur mer
5C

Le 24 novembre 2024
Place Daniel Meller 33115 Pyla sur mer

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

1

REGLES

L'épreuve est régie par

1.1

- les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe B

1.2

- les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].

1.3

- les règlements fédéraux

- *tout autre document applicable*

2

INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1

Les IC seront disponibles après **10h** le **24/11/2024** à Sur les vitres du club house du CVPM

2.2

Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

3

COMMUNICATION

3.2

[DP] [NP] [Pendant qu'elle est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, une planche ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour toutes les planches.

4

ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1

L'épreuve est ouverte à toutes les planches à voile et Wing.

4.2

Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1

a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

• la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

• la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale

de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

4.2.2

Pour la planche, la Wing.
- l'autorisation de port de publicité si nécessaire.
- le certificat de jauge ou de conformité.

4.3

Les planches et les Wing admissibles peuvent s'inscrire *au secrétariat du CVPM à partir de 10h le 24 Novembre 2024.*

5

DROITS A PAYER

Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
<i>WING</i>	<i>15€</i>
<i>Planche</i>	<i>15€</i>

6

PUBLICITE

6.2

[DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

8

PROGRAMME

8.1

Confirmation d'inscription :

Date	De	À
<i>24/11/2024</i>	<i>10h</i>	<i>12h</i>

8.2

Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve : *le 24/11/2024 à 12h30*

8.4

Nombre de courses :

Classe	Nombre	Courses par jour	Maximum par jour
<i>Planche</i>	<i>8</i>	<i>8</i>	<i>8</i>
<i>Wing</i>	<i>8</i>	<i>8</i>	<i>8</i>

8.5

L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 13h30 le 24/11/2024

8.6

Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après *17h*

9

CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1

[DP] Les planches et les Wing doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir de 11h le 24/11/2024

9.2

Les planches et les wing peuvent être contrôlées à tout moment.

9.3

L'équipement suivant peut être contrôlé ou mesuré : casque, gilet

9.4

[DP] Les planches doivent également respecter la RCV B6.78.1 quand ils se présentent au contrôle] [

9.5

[DP] **Matériels de sécurité :**

9.5.1

Pour les planches autres que Wind foils, les équipements suivants sont obligatoires à tout moment sur l'eau :

- Les combinaisons isothermiques dans une eau à 18° ou moins
- Le gilet d'aide à la flottabilité (EIF Poids Coureurs : 30 kg et moins – 100 NW / plus de 30 kg – 50 NW) conforme à la division 240

9.5.2

Pour les Wind foils et les wing les équipements suivants sont obligatoires à tout moment en course :

- Les combinaisons isothermiques jambes longues, d'une épaisseur mini de 2 mm

- Le port du casque conforme EN 1385
- Le gilet de protection et d'aide à la flottabilité (EIF Poids Coureurs : 30 kg et moins – 100 NW / plus de 30 kg – 50 NW) conforme à la division 240, ou une veste de protection conforme à la division 240.

- 10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT**
La RCV B4.50.1(a) s'applique.
Les vêtements et l'équipement d'un concurrent ne doivent pas peser plus de 2 kilogrammes, comme autorisé par la RCV 50.1(a) et (b).
- 11 LIEU**
11.1 *Devant le cercle de voile du Pyla*
- 12 LES PARCOURS**
Parcours Construits de type Slalom et/ou Banane
- 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ**
Application de la RCV B4.44.1. (Pénalité 360°)
Le système de pénalité sera défini dans les IC.
- 14 CLASSEMENT**
14.2 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.
14.3 a) Quand moins de 2 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
b) Quand de 3 à 8 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 14.5** La RCV B8.A8 s'applique.
- 15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**
[DP][NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par *une flamme orange*.
- 16 PLANCHES LOUÉES OU PRÊTÉES**
[DP] [NP] Une planche louée ou prêtée peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.
- 17 EMBLACEMENT**
[DP] Les planches doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'elles sont dans le parc à bateaux.
- 18 PROTECTION DES DONNÉES**
18.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
18.2 **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19

ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre de la planche, la mauvaise navigation d'autres planches, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20

PRIX

Les prix seront distribués comme suit : *<description>*.

21

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter *le secrétariat du Cercle de voile du Pyla* :
tel:05 56 54 00 29
Mail : secretariat@voile-pyla.fr.